

VICTIME :

Le 9/11/2021

- Un demandeur d'asile privé de tous les moyens de subsistance par les crimes des fonctionnaires de la France depuis de 18.04.2019
<http://www.controle-public.com/fr/Droits>
<https://u.to/bCSBGw>

- détenu arbitrairement le 23.07.2021 au but de mesure d'éloignement n°21-2032,
<https://u.to/bxePGw>

- placé arbitrairement dans la maison d'arrêt de GRASSE le 3.08.2021 dans le cadre de la mesure d'éloignement n°21-2032
<https://u.to/nG6ZGw>

- placé arbitrairement le 5.11.2021 dans le CRA de Marseille-la Cannelle dans le cadre de mesure d'éloignement n°21-2032 = n°21-2944
<https://u.to/bxePGw>

Adresse pour correspondances :

6 place du Clauzel app. 3, 43000 Le Puy en Velay

bormentalsv@yandex.ru;

controle.public.fr.rus@gmail.com

DEFENSE ELUE :

l'association «CONTRÔLE PUBLIC»

n° W062016541

Site : www.contrôle-public.com

controle.public.fr.rus@gmail.com

**Procureur de la République près du TJ
de Marseille**

Mesure d'éloignement n°21-2032 du 21.05.2021

Mesure d'éloignement n°21-2944 du 5.11.2021

Déclaration N° 71 des crimes

Du 3.08.2021 au 5.11.2021, le demandeur d'asile M. Ziablitsev Sergei (annexe 1) a été incarcéré illégalement à la prison de Grasse, ce qui est lié avec les activités criminelles du préfet, du procureur de Nice, des policiers de Nice et des juges qui ont abrogé la loi: ils ont appliqué la mesure d'éloignement **en violation de la procédure de suspension en cas de recours et en cas de non exécution de l'arrêté préfectoral en cas de démarches au cadre de la procédure d'une demande d'asile faites après la prise de l'arrêté du préfet de quitter la France.**

Le 5.11.2021 les deux policiers de Nice sont arrivés à la prison de Grasse et ont remis à M. Ziablitsev S. «la Notification de la mesure d'éloignement et de placement en rétention» – annexe 2.

En remettant la notification, ils n'ont pas remis les 2 arrêtés préfectoraux auxquels la notification était une application.

M. Ziablitsev S. a commencé à écrire ses notes sur la violation de ses droits :

«Je ne comprends pas le texte. La police, le traducteur a refusé de traduire; contacter l'Association ...».

Les policiers ont enlevé le document, lui ont fait usage de la force physique, lui ont pris ses mains avec force, lui ont fait du mal, au but de l'empêcher d'écrire ses commentaires sur la violation de ses droits.

Il a crié à l'interprète à ce sujet. L'enregistrement audio effectué lors des traductions est la preuve de ces abus.

C'est-à-dire que les policiers sont venus de Nice à Grasse pour remettre les arrêtés du préfet, **mais n'ont pas remis**, ont truqué la remise avec des signatures dans la Notification et sont ensuite repartis de Grasse à Nice. Tout cela est payé par des fonds publics. Ainsi, le préjudice n'est pas seulement causé à M. Ziablitsev S., au demandeur d'asile privé de liberté, c'est-à-dire à la personne vulnérable, mais à l'ordre public.

Le motif de ces actions est la corruption : créer des avantages illégaux pour le préfet dans la mise en œuvre de ses actions illégales contre M. Ziablitsev S.

Dans le même temps, les policiers ont exploité le fait qu'il n'était pas un étranger francophone, alors ils l'ont trompé en disant que c'était exactement ce à quoi il avait droit.

Alors, les policiers ont violé le droit d'appel des arrêtés du préfet, violant les droits fondamentaux du demandeur d'asile de ne pas être soumis à la torture en cas d'expulsion, le droit à la liberté, droit d'appel devant le juge, le droit d'être informé des raisons des actions du préfet contre lui.

De toute évidence, ces actions sont de nature corrompue et discriminatoire.

Ces actions sont de nature corrompue, car elles visaient à créer illégalement un avantage au préfet.

L'interprète a participé à cette procédure par téléphone. Par conséquent, l'enregistrement audio est la preuve de l'accusation par M. Ziablitsev des policiers d'abus de pouvoir.

Ces actes relèvent des articles du code pénal : 432-2, 432-7 1°, 434-9 -1, 441-4 CP Fr.

Nous demandons que

1. des poursuites pénales soient engagées contre les policiers après l'établissant leur identité
2. exiger comme preuve l'enregistrement audio de l'interprète pendant la période de remise par les policiers *de la notification* du 11 :25 le 5.11.2021 et le vidéo de la maison d'arrête, fixée de la procédure de remise *de la notification*.
3. informer du déroulement d'enquête par voie électronique,
4. reconnaître M. Ziablitsev Sergei comme victime.

Annexes :

1. Attestation d'un demandeur d'asile de M. Ziablitsev S.
2. Notification de la mesure d'éloignement et de placement en rétention

L'Association « Contrôle public » dans l'intérêt et selon la demande de M. Ziablitsev S.



Déclaration № 71 des crimes

Сергей Зяблицев

bormentalsv@yandex.com

сегодня в 13:34

3 получателя

:

 AC

accueil-marseille

 CO

controle.public.fr.rus@gmail.com

Вс:

 ZI

ziablitsev.sergei.2021@gmail.com

Déclaration 71 .pdf  1. Récépissé Ziablitsev..pdf  2. Notification.pdf 

Прокурору Республики г. Марселя

Я направляю заявление о совершенных в отношении меня преступлениях и требую расследования.

Я заявляю ОТВОД прокурору Ниццы в связи с причастностью к фальсификациям всех досье по моей высылке.

Demande d'indemnisation pour les crimes <https://u.to/4GG3Gw>

Так как расследование должен вести независимый и незаинтересованный орган, то я направляю прокурору Марселя для решения этого вопроса.

Procureur de la République de Marseille

Je fais une déclaration sur les crimes commis contre moi et demande une enquête.

Je RÉCUSE le procureur de Nice pour avoir participé à la falsification de tous les dossiers de mon expulsion.

Demande d'indemnisation pour les crimes <https://u.to/4GG3Gw>

Comme l'enquête doit être menée par un organe indépendant et désintéressé, je l'envoie au procureur de Marseille pour régler cette question.

M. Ziablitsev Sergei

le 9.11.2021

Написать [Иконка]

Входящие 541

- Archive
- Notes
- Архив

Отправленные 7731

Удалённые Очистить

Спам Очистить

Черновики

Шаблоны

Создать папку

1 99+

Кураре-медицина

Бизнес. Президенту.

Создать метку

реклама Отключить

ЖК Новые Матрешки Новосибирске...

жк-новые-матрешки.цн-н.рф

Гражданство Мальты инвесторам! >immigrantinvest.com За особые заслуги. Въезд в 170 стран без виз. Вся семья, дети до 26 лет и родители!

Ответить Ответить всем Переслать Удалить Не прочитано Метка В папку Закрепить

Дéclaration № 71 des crimes

 **Сергей Зяблицев** bormentalstv@yandex.com сегодня в 13:34
3 получателя:  accueil-marseille  controle.public.fr.rus@gmail.com Вcc:  ziablitsev.sergei.2021@gmail.com

- Дéclaration 71 .pdf PDF
- 1. Réécupérisé Ziablitsev..pdf PDF
- 2. Notification.pdf PDF

Прокурору Республики г. Марселя

Я направляю заявление о совершенных в отношении меня преступлениях и требую расследования.
Я заявляю ОТВОД прокурору Ниццы в связи с причастностью к фальсификациям всех досье по моей высылке.

Demande d'indemnisation pour les crimes <https://u.to/4GG3Gw>

Так как расследование должен вести независимый и незаинтересованный орган, то я направляю прокурору Марселя для решения этого вопроса.

Procureur de la République de Marseille

Je fais une déclaration sur les crimes commis contre moi et demande une enquête.
Je RÉCUSE le procureur de Nice pour avoir participé à la falsification de tous les dossiers de mon expulsion.

Demande d'indemnisation pour les crimes <https://u.to/4GG3Gw>

Comme l'enquête doit être menée par un organe indépendant et désintéressé, je l'envoie au procureur de Marseille pour régler cette question.

M. Ziablitsev Sergeï
le 9.11.2021